

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE AVAL

L'EDITO



Pour ce début du second contrat territorial de l'unité de gestion Vilaine aval, l'année 2023 a été marquée par plusieurs projets.

Parmi les 5 sites de travaux milieux aquatiques, et près de 3 km de cours d'eau restaurés, le projet de restauration du ruisseau du Fougeray à Pipriac

a été réalisé sur 2/3 de son linéaire. Le projet permettra de valoriser la présence des milieux aquatiques et plus largement la nature en ville par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Il illustre la transversalité des compétences en milieu plus urbain avec la triple maîtrise d'ouvrage de Eaux & Vilaine, Redon Agglomération et Pipriac.

Les plantations bocagères ont été proposées pour la 1ère année sur la partie ligérienne. Le résultat est un succès avec près de 7 km de haies plantées, soit le plafond fixé pour 2023. Les intentions sont déjà prometteuses pour 2024. Sur la partie bretonne, les résultats sont au rendez-vous avec plus de 17km de haies plantées et de nouveaux projets à venir.

Les actions agricoles ont été nombreuses pour cette première année d'engagement avec les maîtres d'ouvrages agricoles et une très bonne dynamique de réseau dans les actions collectives multi partenariales. De nombreux diagnostics agricoles ont également été réalisés dans le cadre des mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Tout ce travail s'appuie sur les moyens humains de l'unité, les financeurs et les moyens financiers des EPCI, représentés dans nos instances.

Dans cette nouvelle dynamique de moyens humains et financiers, nous avons à cœur de poursuivre cette année l'engagement et les efforts pour l'atteinte du bon état de nos masses d'eau.

Bertrand ROBERDEL,
Président de l'Unité de Gestion
Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & Vilaine.

[Actu] alités

MILIEUX AQUATIQUES

Bassin du Trévelo

Des travaux initiés en début d'automne sur la commune de Caden sont en cours de finalisation après un léger ralentissement dû aux conditions météorologiques : pose de garde-corps sur les passerelles installées, pose des clôtures le long des cours d'eau et affluents et ensemencement des prairies en pâtures abimées lors des travaux.

En parallèle, les techniciens sont en cours de prospection sur le terrain pour faire émerger plusieurs pistes de travaux potentiels de remise en talweg. Les premières concertations ont débuté avec les propriétaires privés et les exploitants agricoles, notamment sur Sulniac, La Vraie-Croix et Questembert.

Bassin des marais de Redon

A Saint-Ganton, la concertation a démarré en 2023 sur le cours d'eau « La Belle Perche » et se poursuit en ce début d'année.

Bassin du Canut sud

Les travaux de restauration du Fougeray démarrés en 2023 se poursuivent au 1^{er} trimestre. Les prochains travaux attachés au centre bourg en 2024 vont faire l'objet d'une maîtrise d'œuvre pour les phases exécution des travaux milieux aquatiques, paysager et d'assainissement.

Enfin, afin de faciliter l'acceptation et la mise en œuvre du projet de restauration du cours principal du Canut sud de la commune de Saint Just, un projet d'échange foncier est en réflexion en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine.



COMMUNICATION-SENSIBILISATION

Bilan 2023 CPIE Val de Vilaine

La 3^{ème} année de convention de partenariat reliant Eaux & Vilaine et le CPIE Val-de-Vilaine a permis de sensibiliser de nombreux élèves à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

A l'échelle de l'UGVA, 15 animations en extérieur ont eu lieu auprès de CM1/CM2 et quelques CE1/CE2 afin de sensibiliser à la préservation des haies et du bocage, dans 11 écoles des communes de Bains-sur-Oust, Sixt-sur-Aff, Langan, Lieuron, Sulniac, Malansac et Beslé. Des animations qui se poursuivront courant février à Allaire, La Vraie-Croix et Béganne.

Huit chantiers participatifs de plantation d'arbres, ouverts au grand public, ont rassemblé près de 90 participants de novembre 2023 à 2024.

Grand [Format]

MILIEUX AQUATIQUES

Le Tohon, à l'aube d'un projet de renaturation & d'aménagement paysager.

Un projet de restauration morphologique et paysagère du cours d'eau Le Tohon est prévu en 2024-2025, sur la commune de Questembert, au lieu-dit Célac.

L'objectif : rétablir la continuité écologique et le fonctionnement naturel du cours d'eau pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau, imposé par la réglementation européenne.

A l'échelle du bassin versant de la Vilaine, la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau constituent des enjeux prioritaires pour atteindre cet objectif.

UN ÉQUILIBRE NATUREL À RETROUVER.

Le projet global de restauration morphologique et paysagère du ruisseau du Tohon vise à améliorer l'état hydromorphologique de la masse d'eau du saint Eloi ; améliorer le cadre de vie des habitants de la commune de Questembert ; et sensibiliser sur les enjeux environnementaux

Une première phase d'étude a pour objectif d'élaborer le programme de travaux, comportant notamment :

- Un volet restauration hydromorphologique du Tohon ;
- Un volet aménagement paysager et pédagogique aux abords du cours d'eau et de sa zone humide ;
- Un volet écologique : préservation de la biodiversité ;
- La consultation de la population sur les volets aménagements paysagers et requalification de l'espace public ;
- Un volet continuité piétonne ;
- La requalification de l'aire de camping-cars à l'ouest du site.

L'ACCOMPAGNEMENT D'EAUX & VILAINE

En partenariat avec la commune de Questembert, l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & Vilaine, maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Vilaine Aval, et plus particulièrement sur les bassins du Tohon et du Saint-Éloi, a mandaté les bureaux d'études Hardy environnement et AGPU Paysage et urbanisme pour mener à bien l'étude du projet et la concertation de la population. Ce projet est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le département du Morbihan, Redon Agglomération, la Communauté de communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Golfe du Morbihan Vanne Agglomération, dans le cadre de la stratégie du Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 2023-2025, et la commune de Questembert.



Le saviez-vous ?

ENTRETIEN DES COURS D'EAU : DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE.

Que dit la réglementation ?



Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recepage de la végétation des rives. **CODE DE L'ENVIRONNEMENT ART. L 215-14**

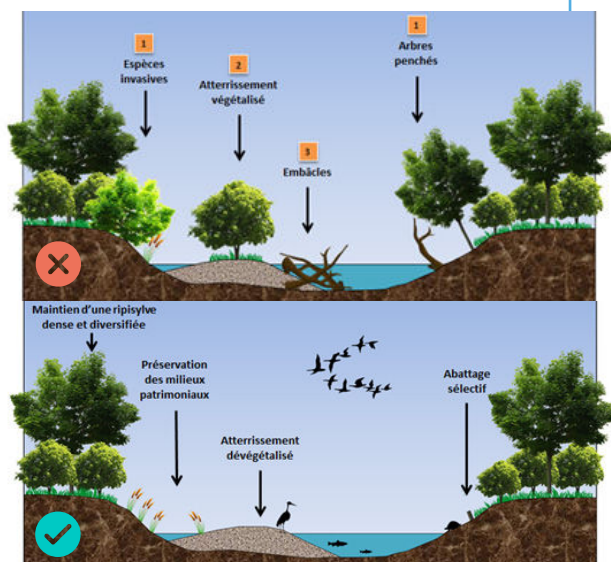


Tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau sont chargés de l'entretien des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau. L'intervention mécanique dans le lit mineur d'un cours d'eau est interdite, sauf accord explicite de l'administration.

Il est important de bien différencier l'entretien régulier d'un cours d'eau et les travaux d'aménagements sur les cours d'eau et ruisseaux. Ces derniers sont soumis à procédure préalable au titre de la **Loi sur l'eau**.

Lorsque Eaux & Vilaine intervient sur un cours d'eau dans le cadre de ses travaux de restauration des milieux aquatiques, l'établissement dispose d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** et dépose un Porter à Connaissance auprès de l'administration. Eaux & Vilaine est soumis à des règles comme le respect des périodes d'intervention à partir du lit mineur, préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole. La DIG précise les dates d'interventions, du 1^{er} avril au 30 octobre.

Pour tout travaux dans le lit du cours d'eau par tous propriétaire, des autorisations sont à demander.



+ d'infos >





Re [Source] Simon Loinard

Chargé de mission
Milieux aquatiques

Depuis son arrivée au sein d'Eaux & Vilaine en janvier 2024, Simon Loinard se charge de réaliser les études et les travaux milieux aquatiques.

EN QUOI CONSISTE TON POSTE AU SEIN DE L'UGVA ?

Je suis chargé de mettre en œuvre et de suivre les études et les travaux milieux aquatiques. Ces projets peuvent être l'effacement d'un plan d'eau, la réhabilitation et la mise en valeur d'un cours d'eau... Le volet études comprend la rédaction des CCTP et le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre, l'animation des comités techniques et de pilotage... Le volet travaux comprend la conception, les suivis des travaux, l'encadrement des entreprises. Il s'agit aussi d'analyser et d'interpréter les résultats de ces travaux via des outils de suivi biologiques et hydromorphologiques. Un autre volet du poste consiste à faire le lien avec les études d'ingénierie sur les milieux aquatiques à l'échelle d'Eaux & Vilaine et d'assurer la coordination avec l'équipe milieux aquatiques de l'UGVA.

QUELLE SERA LA VALEUR AJOUTÉE DE TON POSTE POUR L'UGVA ET LES ÉQUIPES ? POUR LES EPCI ?

Il s'agit de travailler en transversalité avec les autres unités et assurer les liens au sein de l'équipe milieux aquatiques. L'unité assure la Maîtrise d'ouvrage des projets concernant les milieux aquatiques sur les EPCI nous ayant transféré la GEMA.

QUELS CHANTIERS VAS-TU ACCOMPAGNER EN 2024 ?

Les principaux chantiers sont ceux de la renaturation du site de Cézac à Questembert sur le bassin du Saint-Eloi et la restauration du ruisseau de Fougeray dans le bourg de Pipriac sur le bassin du Canut sud. D'autres projets sont envisagés.

SELON TOI, QUELS SONT LES PRINCIPES CLÉS DANS LA RÉUSSITE D'UN PROJET MILIEUX AQUATIQUES ?

La concertation ! Le premier critère dans la réussite d'un projet milieux aquatiques est que le propriétaire (particulier, commune, EPCI) voit les intérêts écologiques et paysagés que ce projet peut apporter. Dans le cas où le propriétaire est une collectivité, la concertation avec la population est primordiale.

[Actu] alités

BOCAGE

La fin des travaux de plantations approche !

Après les travaux de préparation du sol et de talutage, place aux travaux de plantations. Au total, près de 24 kilomètres de haies bocagères vont être réalisées sur la campagne 2023-24, sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.



• **Breizh Bocage** : 7 km en Ille-et-Vilaine et 11 km dans le Morbihan. Les travaux de plantation devraient se conclure fin février. S'ensuivra le paillage des plants en mars-avril 2024.

• **Liger Bocage** : 6,4 km seront plantés, dont 3,8 km sur la commune d'Avessac et 2,6 km à Fégréac. Les plantations et la pose de protections gibier ont été achevées début février. Suivra ce même mois la pose du paillage en copeaux de bois. Les bénéficiaires des programmes bocage de cette année ont reçu un document technique d'aide à la gestion de leurs haies pour que celles-ci soient bien prises en main.



Le saviez-vous ?

QUAND ENTREtenir LE BOCAGE ?

Différentes réglementations existent. Il est important de se référer au bon texte :

- Protection au titre de la Politique Agricole Commune (*les règles de la BCAA 8 interdisent la taille et/ou la coupe des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août*)
- Protection au titre du Code de l'urbanisme
- Protection au titre du Code du patrimoine
- Protection au titre du Code rural et de la pêche maritime
- Protection au titre du Code de l'environnement : *de manière générale, les tailles et coupes de haies (si autorisées) sont à éviter entre le 16 mars et le 15 août, hormis les cas urgents de sécurité, afin d'éviter les impacts sur la faune.*



Bonnes pratiques :

- L'entretien manuel à la tronçonneuse doit être privilégié.
- Un matériel adéquat pour des coupes nettes et la bonne cicatrisation des végétaux
- Le dépôt de débris de taille constitue un apport de matière organique.



Pratiques déconseillées :

- Le lamier à scies (diam. 4-20 cm)
- Le lamier à couteaux (diam. 1-4 cm)

+ d'infos >



AGRICULTURE

Le dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique renouvelé en 2024

L'objectif : accompagner les agriculteurs vers la réussite du désherbage mécanique du maïs, en réduisant fortement l'usage de la chimie, voire même, en s'en passant totalement.



Ce dispositif comprend le financement d'un suivi individuel à la parcelle avec des passages réguliers d'un spécialiste pour décider du meilleur moment de passage des outils.

[Regards] sur le bassin de la Vilaine

BOCAGE

Une nouvelle stratégie Breizh Bocage

Chaque unité de gestion Aval, Est et Ouest a déposé sa stratégie Breizh Bocage accompagnée d'une feuille de route pour la période 2023-2027. Cette nouvelle stratégie garde les fondamentaux du programme précédent qui ont démontré leur efficacité (plantation, soutien à l'animation, suivi des évolutions du bocage) en s'ouvrant sur le volet gestion et valorisation.

Ces derniers sont en effet essentiels pour répondre à l'un des enjeux mis en exergue dans les travaux de bilan-évaluation de cette seconde phase de Breizh Bocage, celui d'une meilleure intégration du bocage dans le système de production agricole et de sa pleine participation à la transition agroécologique des fermes en Bretagne.

Pour rappel, les **objectifs du dispositif Breizh Bocage III** sont les suivants :

- Protéger le bocage existant en sensibilisant à son intérêt pour l'environnement et pour l'agriculture, en formant aux bonnes pratiques de gestion.
- Valoriser la multifonctionnalité du bocage.
- Renforcer la transversalité entre les politiques publiques.
- Densifier le maillage bocager : planter et favoriser la régénération naturelle.
- Implanter des haies de qualité : essences locales, diversifiées, adaptées au contexte pédoclimatiques ; haies multi strates, connectées au reste du maillage bocager, renforcer les plantations intra parcellaires...
- Bien entretenir le bocage, nouveau et ancien : tailles de formation ; travaux sylvicoles de réhabilitation (éclaircie, recépage, balivage, reprise des tailles type « lamier-épareuse », retrait des protections plastique, de protection contre la faune sauvage) ; plans de gestion.
- Accompagner la mise en place d'un modèle économique de gestion qui rétribue les fonctions services environnementaux et des productions issues des haies gérées durablement (MAEC, Label haie, PSE, filières bois

énergie, stockage carbone, ...).

- Renforcer l'appropriation du bocage par ses gestionnaires (agriculteurs, collectivités).
- Veiller à la bonne connaissance des évolutions du bocage.
- Simplifier la gestion administrative du dispositif.

Bien qu'elles ne soient pas identiques, les trois nouvelles stratégies ont un socle commun avec des critères considérés comme majeurs pour hiérarchiser les projets :

- être des projets transversaux (travaux milieux aquatiques, actions pollutions diffuses, approche bassin versant...) ;
- être des projets situés sur les zones prioritaires des Contrats territoriaux et sur les zones de captage.

Le territoire de chaque unité conserve ses spécificités concernant la préparation du sol par l'exploitant ou bien une participation forfaitaire ou encore une participation à l'entretien afin de conserver la dynamique existante.

PRÉVENTION INONDATIONS

Etude sur le ralentissement des crues

En 2022-2023, Eaux & Vilaine a réalisé une étude approfondie de ralentissement des crues **sur le bassin du Meu** en partenariat avec Montfort Communauté, Brocéliande Communauté et la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban. 24 sites potentiels pré-identifiés dans une étude précédente de 2013 ont été reconsidérés. La modélisation hydraulique a permis de s'orienter vers deux scénarios optimisés avec 2 ou 3 sites de ralentissement.

22 réunions ont été organisées avec les 3 EPCI, les communes, les agriculteurs concernés et l'association de sinistrés *Tous au sec, sec pour tous*.

Fin 2023, les 3 intercommunalités ont décidé par délibération de ne pas réaliser d'ouvrage de ralentissement des crues mais d'accentuer l'adaptation des

bâtiments inondables et la protection/ restauration des milieux aquatiques qui ont un impact positif sur les inondations.

Sur le bassin de la Chère amont, 4 ouvrages de ralentissement des crues ont été construits en 2010 pour protéger la ville. Les ouvrages ont permis d'abaisser la ligne d'eau de 30 cm dans la ville de Châteaubriant qui a toutefois connu des inondations. Eaux & Vilaine a réalisé en 2019 une étude hydraulique pour construire de nouvelles zones de ralentissement des crues complémentaires avec une analyse coûts-bénéfices très positive. Eaux & Vilaine porte à présent les études préalables à ce projet qui nécessite une forte concertation avec les propriétaires et agriculteurs concernés.

Sur la Vilaine amont, les 3 barrages de Haute Vilaine, de la Valière et de la Cantache gérés par Eaux & Vilaine ont une triple fonction : réserve d'eau pour produire de l'eau potable, soutien d'étiage et ralentissement des petites crues. Ainsi, ces 3 barrages limitent les inondations sur les secteurs de Vitré et Châteaubourg. Comme tout ouvrage, ils ont cependant leurs limites et les habitants, entreprises et équipements publics de la Vilaine amont restent exposés aux inondations plus importantes.

Ce potentiel se limite aux secteurs inondables denses situés en amont des bassins versants (comme à Châteaubriant). Le ralentissement des crues n'est pas envisageable plus à l'aval sur les secteurs de Guipry-Messac, Malestroit ou Redon en raison des forts débits liés à la taille des bassins versants.

Agenda

RÉUNION PUBLIQUE À
CÉLAC
24 FÉVRIER 2024

RALLYE HERBE À
NIVILLAC
22 FÉVRIER 2024

DESTRUCTION DE
COUVERTS VÉGÉTAUX
À SAINT NICOLAS DE

REDON
12 MARS 2024

DÉSHERBAGE
MÉCANIQUE À LIMERZEL
15 MARS 2024

VISITE DE COURS D'EAU,
JOURNÉE MONDIALE DE
L'EAU À SAINT-GANTON
23 MARS 2024

Partenaires financiers de nos actions :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près de 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.